



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 juin 2020 à compter de 19h00. La séance du conseil se tient à huis clos, par visioconférence et téléconférence.

Sont présent(e)s par visioconférence et téléconférence :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Est également présente par visioconférence:

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2020-06-137

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2020-06-138

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Il est proposé par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2020-06-139

4A - DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Drew Somerville, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la firme de comptable LLG CPA lequel rapport est déposé séance tenante et sera affiché sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil et sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-06-140

4B- ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-063 EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU

Considérant que la municipalité avait confirmé l'embauche de madame Anne-Marie Binette par la résolution 2020-03-063 ;

Considérant que le confinement dû au COVID-19 imposé par le Gouvernement du Québec est survenu peu de temps après cette résolution ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que Madame Binette n'a jamais pu commencer son emploi au sein de la municipalité étant donné qu'elle doit rester à la maison avec ses enfants;

Considérant que d'un commun accord entre madame Binette et la municipalité, il a été décidé qu'elle ne prendrait plus le poste d'agente de bureau ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'annuler la résolution #2020-03-063 concernant l'embauche de madame Anne-Marie Binette.

ADOPTÉE

2020-06-141

4C - EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU

Considérant la résolution #2020-01-020 relative à un appel de candidatures pour le poste d'agent de bureau;

Considérant qu'un comité de sélection a été mandaté pour rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet par ladite résolution ;

Considérant que les entrevues ont eu lieu le 20 février 2020 ;

Considérant que Madame Isabelle Larivière était disponible pour occuper le poste d'agente de bureau à partir du 11 mai 2020 ;

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal du Village de Hemmingford procède à l'embauche d'Isabelle Larivière à titre d'agente de bureau pour un remplacement de congé de maternité pour la durée approximative de 11 mois et pour un poste de 3 jours semaine aux conditions prévues au tableau des recommandations #2020-002 ;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;
- Que Isabelle Larivière entrera en fonction en date du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-142

4D- REPRISE DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRE NUMÉRO 20200415 « MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER AVEC CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RUE CHAMPLAIN »

ATTENDU que la Municipalité est à la recherche de professionnels pour la surveillance de chantier et le contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation de ses travaux d'infrastructures de la rue Champlain;

ATTENDU que pour l'appel d'offres # 20200415 «mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier avec contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation de ses travaux d'infrastructures de la rue Champlain», la Municipalité n'a reçu aucune offre;

ATTENDU qu'il y a lieu de reprendre le processus;

ATTENDU qu'il n'y a aucun changement apporté aux documents et que seul le numéro d'appel d'offres a été changé ainsi que les dates d'avis public et de dépôt des soumissions;

ATTENDU que le numéro d'appel d'offres 20200415 est remplacé par le numéro d'appel d'offres 2020520 et porte le même titre, que la date d'avis pour la publication de l'appel d'offres était le 21 mai 2020 et que la date de dépôt est le 10 juin, 11 heures;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ATTENDU qu' il y a lieu de maintenir les mêmes critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

ATTENDU qu' un appel d'offres public est présentement sur le SEAO afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

1. Que la direction générale maintienne le comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;
2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres:

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION		VALEUR	NOTE
1.0 LA FIRME			
1	Profil du soumissionnaire	10	
2	Expérience générale et particulière du candidat proposé pour être le responsable du mandat	30	
3	Organisation et composition de l'équipe	25	
4	Échéancier de travail et présentation des livrables	25	
5	Qualité de l'offre de service	10	
POINTAGE INTÉRIMAIRE POUR LA PARTIE QUALITATIVE			

3. De reconnaître que le processus d'appel d'offres est déjà en cours dû au laps de temps limité que la Municipalité dispose afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la surveillance des travaux d'infrastructures et le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Champlain.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de mai 2020.

6B – ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE ET D'ABRASIF HIVER 2020-2021

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a fait des demandes de prix pour l'achat de sel de déglacage pour l'hiver 2020-2021 ;

Attendu que La municipalité a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture du sel à déglacage, livré au point de dépôt de la municipalité :

Entreprises	Montant (Tonne métrique) incluant livraison les taxes en vigueur	NOTES
Compass Minerals Canada corp	110.84\$	Total = 2771\$
Sel Warwick (en ballot d'une tonne)	178\$ T.M.	Total = 3024.50\$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Cargill	120.98\$ T.M.	Total = 4450\$
Agrégat St-Clotilde (prix sel et abrasif)	120\$ T.M. Incluant le prémélange dans l'abrasif 16.25\$ T.M d'abrasif	Total = 3568.75\$ pour le sel et l'abrasif déjà mélangé et livré
Agrégat St-Clotilde	16.25\$ T.M d'abrasif	568.75\$

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a besoin de 25 tonnes métriques de sel;

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a besoin de 35 tonnes métriques d'abrasif ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'approuver l'achat du sel du plus bas soumissionnaire conforme et l'engagement des frais pour l'achat de 25 tonnes métriques de sel à déglacage pour l'hiver 2020-2021, soit de Compass Minerals Canada corp au coût ci-haut mentionné et tel que prévu au budget;
- D'approuver l'achat de 35 tonnes d'abrasif pour l'hiver 2020-2021 de la compagnie Agrégat St-Clotilde au coût ci-haut mentionné et tel que prévu au budget;
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;
- De faire la demande à la municipalité du Canton de Hemmingford pour participer conjointement à l'achat de sel de déglacage et d'abrasif pour la saison 2021-2022 étant donné qu'un achat d'une plus grande quantité pourrait entraîner un meilleur prix.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 66 589 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2020-06-144

7C – ANALYSE DE L'EAU POTABLE POUR L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Considérant que la municipalité a octroyé le contrat à la compagnie Laforest Nova Aqua pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de la source d'eau potable (résolution 2018-10-295) ;

Considérant que la municipalité a reçu une subvention du MDELCC pour réaliser cette étude dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1*;

Considérant que la municipalité doit faire deux tests par année, soit un au printemps et un à l'automne ;

Considérant que le coût de l'analyse est de 2 394\$ plus les taxes applicables et les frais divers applicables (transport) pour les deux tests ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 2 394\$ et de prendre les fonds à même le compte **03-010-05-721** tel que prévu au budget

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



9A-RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Madame Émilie Guay-Tardif, inspectrice municipale, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de mai 2020.

Nombre de permis émis :	17 (1 maison neuve sur Tobin)
Valeur des travaux :	1 035 892\$

2020-06-145

9B - ADOPTION, SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 293-4 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.293

Attendu qu' une (1) demande de modification de zonage a été reçue ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020 ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 mai 2020 ;

Attendu que la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 293-4 s'est déroulé du 15 au 29 mai conformément à l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le second projet de règlement numéro 293-4 amendant le Règlement de zonage numéro 293, et ce sans changement.

2020-06-146

9C- DEMANDE DE PERMIS SOUMISE DU PIIA POUR LE 501-503 CHAMPLAIN

Considérant qu' une demande de permis a été reçue pour l'aménagement d'un 3^e local au 501-503 Champlain ;

Considérant que pour ce faire, le propriétaire doit ajouter une porte, une fenêtre et un escalier d'accès ;

Considérant que L'ajout de ces éléments se fait en harmonie avec l'apparence extérieure du bâtiment ;

Considérant que Le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser l'émission du permis pour la rénovation du bâtiment pour permettre l'aménagement d'un 3^e local.

ADOPTÉE

2020-06-147

9D – DEMANDE DE PERMIS SOUMISE DU PIIA – 466 CHAMPLAIN

Considérant qu' une demande de permis a été reçue pour des rénovations extérieures au 466 Champlain ;

Considérant que la demande vise d'abord à remplacer la toiture en bardeau d'asphalte de couleur orange brûlé par du bardeau d'acier de couleur grise *Ardoise anglaise* ;

Considérant que la demande vise ensuite à changer les fenêtres du bâtiment et les remplacer par des fenêtres du même style (soit guillotine) mais en PVC blanc ;

Considérant que Les matériaux choisis s'harmonisent bien avec le bâtiment et respecte le caractère patrimonial du bâtiment ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser l'émission du permis pour la rénovation du 466 Champlain.

ADOPTÉE

20-06-148

10A – EMBAUCHE ANIMATRICES CAMP DE JOUR 2020

Considérant les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique familiale et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de cultures à ses citoyens et citoyennes de tous âges ;

Considérant que la Municipalité offre un programme de Camp de jour et de Service de garde, celui-ci devant se doter de personnel temporaire à temps plein et à temps partiel ;

Considérant que les salaires sont déterminés selon le tableau des recommandations #2020-005 ;

Considérant que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour couvrir cette dépense par son budget annuel courant ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers

- D'autoriser l'embauche des étudiants suivant au poste d'animateur en chef et d'animateurs au camp de jour 2020 aux conditions décrites dans le tableau #2020-003 ;

Nom	Poste
Audrey Grenier Daviau	Animatrice en chef du camp de jour
Grace Priest	Animatrice
Shay Lipensky	Animatrice
Émily tremblay	Animatrice
Selena grégoire	Animatrice
Elsie Séguin	Aide-Animatrice
Amélie Hébert	Monitrice remplaçante

-De mandater la Directrice générale madame Andréane Gravel pour faire effectuer la vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable pour les moniteurs de camp de jour ainsi que pour la nouvelle agente des loisirs madame Frédérique Auvray ;

-D'autoriser la Directrice générale et le maire Monsieur Drew Somerville pour signer le nouveau protocole d'entente avec le poste de police de Napierville ;

-D'autoriser la Directrice générale à signer tous autres documents nécessaires dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE

2020-06-149

10B – MODIFICATION RÉSOLUTION 2019-10-263 : PROJET PRIMADA – ADJUDICATION CONTRAT DE BÉTON POUR BANC DE PARC

Considérant que La municipalité a reçu la facture pour la conception des semelles de béton pour installer les bancs de parc ;

Considérant que La facture s'élève à 3681.75 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford de modifier la résolution 2019-10-263 concernant les selles de béton et d'accepter le paiement de la facture au montant de 4233.09 incluant les taxes et de prendre les fonds à même le compte 03-010-01-522 tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-06-150

10C-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford est mandatée selon une entente avec la municipalité du Canton de Hemmingford pour le dossier loisir ;

Attendu que la municipalité est membre de Loisir et Sport Montérégie depuis plusieurs années et que cet organisme offre diverses formations pour les organisateurs de loisirs de notre municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ;

- Que la municipalité renouvelle son affiliation pour 2020-2021 au montant de 84,65\$ + tx ;
- Que Andréane Gravel soit nommée représentante de la municipalité.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2020-06-151

11A-DEMANDE DE SURVEILLANCE ACCRU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la municipalité a remarqué qu'il y a de nombreux cyclistes et motocyclistes dans les espaces publics, et ce, particulièrement la fin de semaine ;

Considérant que ces individus sont généralement des personnes provenant de l'extérieur de la région ;

Considérant qu'en cette période de COVID-19, le risque que des personnes provenant de l'extérieur de la région apportent le virus à Hemmingford est important ;

Considérant que la municipalité comprend qu'il n'y a plus de restriction de déplacement entre les régions ;

Considérant que malgré tout, cela rassurait notre population de savoir que la sûreté du Québec garde un œil sur les rassemblements et sensibilise les cyclistes et les motocyclistes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal de demander à la sûreté du Québec d'effectuer une surveillance accrue sur notre territoire, particulièrement la fin de semaine, afin de garder un œil sur les rassemblements et sensibilise les cyclistes et les motocyclistes ;

ADOPTÉE

2020-06-152

11B-DEMANDE D'UTILISATION DES ARMOIRIES DE LA PART DE LA FROMAGERIE LE MÉTAYER

Considérant que la fromagerie Le Métayer demande au conseil la permission d'utiliser les Armoiries de Hemmingford pour son nouveau fromage "Le Saint-Romain" ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller d'autoriser la Fromagerie Le Métayer à utiliser les armoiries de Hemmingford pour la commercialisation de son nouveau fromage.

ADOPTÉE



QUESTIONS DIVERSES

2020-06-153

12A- SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Considérant que de nombreux projets d'envergures sont en cours de réalisation ou en planification pour le Village de Hemmingford ;
- Considérant que pour certains projets, de nombreux aspect techniques et légaux doivent être pris en compte ;
- Considérant que la municipalité a demandé une offre d'accompagnement à la firme Contact cité ;
- Considérant que l'offre d'accompagnement est une banque de 40h pour un montant de 5000\$ plus les taxes applicables ;
- Considérant que seules les heures réellement travaillées seront chargées à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller d'accepter l'offre d'accompagnement de la firme Contact Cité pour une banque d'heure préapprouvée de 40h pour un montant de 5000\$ plus les taxes applicables et de prendre les fonds à même le compte 02-190-00-419.

ADOPTÉE

2020-06-154

12B-ABATTAGE D'ARBRE AU 477 CHAMPLAIN

- Considérant que la municipalité procèdera prochainement à la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain ;
- Considérant que ces travaux comprendront l'excavation complète de la chaussée, mais également des trottoirs ;
- Considérant qu' au 477 Champlain, la moitié du tronc et des racines d'un se trouvent en parti sous le trottoir, qui se trouve à être le domaine public ;
- Considérant que l'arbre appartient à moitié à la municipalité ;
- Considérant que les travaux d'excavation vont inévitablement endommager l'arbre, ce qui risque de le faire mourir ou même de tomber ;
- Considérant que la municipalité a demandé à la compagnie Horizon arboricole d'évaluer la situation et de faire une soumission pour l'abattage d'arbre ;
- Considérant que cette soumission s'élève à 1800\$ plus les taxes applicables ;
- Considérant que la propriétaire du 477 Champlain demande à la municipalité d'attendre d'avoir une date du début des travaux avant d'abattre l'arbre ;
- Considérant que la propriétaire demande également à la municipalité de planter un nouvel arbre, de petite dimension ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller ;

-De mandater Horizon arboricole pour l'abattage d'arbre au 477 Champlain pour un montant de 1800\$ plus les taxes applicables ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



-Que cet abattage d'arbre ne se fasse que lorsque la municipalité aura la date officielle du début des travaux sur Champlain ;

-Que la municipalité replante un arbre en marge avant du 477 Champlain, un arbre acheté à un montant maximal de 120\$.

ADOPTÉE

2020-06-155

12C – REPOUSSER LA DATE DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES POUR LES TAXES FONCIÈRES DE 2020

Considérant que la crise du covid-19 entraîne des conséquences économiques pour plusieurs citoyens payant des taxes foncières à la municipalité, causant des difficultés à acquitter leurs paiements ;

Considérant que le premier versement était payable le 25 mars 2020 ;

Considérant que le deuxième versement est payable le 29 juin 2020 ;

Considérant qu' il est important d'aider les contribuables en période très difficile, ce qui est actuellement le cas ;

Considérant que seules les factures effectives en 2020 seront touchées ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford :

-De ne pas charger d'intérêts affectant les comptes de taxes de 2020, jusqu'au 2 septembre 2020;

- Que les intérêts affectant les comptes de taxes de 2020, commencent au 4 septembre 2020 ;

- Que cette mesure puisse se prolonger par résolution après cette date si le conseil le juge nécessaire.

ADOPTÉE

2020-06-156

12D – ANNULATION DE LA FÊTE DU CANADA 2020

Considérant que la municipalité ne peut pas organiser la fête du Canada cette année en raison de l'interdiction des rassemblements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité

-D'annuler la tenue de la fête du Canada 2020 ;

-D'aviser le ministère du Patrimoine Canadien que la fête est annulée ;

-De ne pas accepter la subvention accordée à la municipalité pour les festivités 2020, qui s'élève à 1600 \$;

-Si le chèque parvient à la Municipalité avant que le ministère prenne connaissance de l'annulation des festivités, le chèque ne sera pas encaissé ;

-Si le chèque est malencontreusement encaissé par la municipalité, le montant sera entièrement remboursé au ministère du Patrimoine Canadien selon les modalités prévues.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-06-157

12E – AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #317 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Lucie Bourdon, conseillère, donne un avis de motion qu'elle présentera le projet de règlement #317 décrétant les travaux de réfection des infrastructures de l'Avenue Champlain et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts.

La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 2 juin 2020.

L'adoption du règlement #317 se fera à une séance subséquente.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2020-06-158

12F – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 097 697 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 723 973 \$ POUR RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC, DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DE L'AVENUE CHAMPLAIN.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Lucie Bourdon lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2020 (résolution #2020-06-157)

ATTENDU QUE Le conseil dépose le projet de règlement cette séance ordinaire du 2 juin 2020 ;

ATTENDU QU' une subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

ATTENDU QU' une subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau de 1 118 724\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

ATTENDU QUE le projet de règlement se lit comme suit :

Projet de règlement numéro 317 décrétant une dépense de 5 097 697 \$ et un emprunt de 2 723 973 \$ pour reconstruction de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et pluvial de l'avenue Champlain.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Lucie Bourdon lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2020 (résolution #2020-06-157) et que le projet de règlement a été déposée à cette même séance ;

ATTENDU qu' une subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

ATTENDU qu' une subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau de 1 118 724\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures municipales de l'Avenue Champlain selon les plans et devis préparés par la firme de génie-conseil Avizo, portant les numéros INF-1165-2D17 en date du 2018-01-09, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Francesca Asfar, en date du 2019-05-23 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 097 697 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 723 973 \$ sur une période de 40 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi lors de son adoption par le conseil municipal et la publication de l'avis public.

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le projet de règlement numéro 317 décrétant une dépense de 5 097 697 \$ et un emprunt de 2 723 973 \$ pour reconstruction de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et pluvial de l'avenue Champlain.

2020-06-159

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 JUIN 2020

Considérant que Mme Andréane Gravel, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 2 juin 2020, soit dans le budget 2020, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 5 mai au 2 juin 2020 soient acceptés au montant de 27 920.92\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 2 juin 2020 soient payés au montant de 16 121.93\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

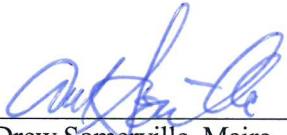


2020-06-160

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h25.


ADOPTÉE



Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je,  _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe
pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020.
